



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tours, le 31 juillet 2020

Covid 19 : tester pour limiter la propagation du virus

Dans un contexte global d'augmentation du nombre de cas de Covid-19 en France, la vigilance de tous est nécessaire.

Aussi, l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la préfecture d'Indre-et-Loire souhaitent rappeler la nécessité de se faire tester au moindre signe et du respect des gestes barrières.

1- Test gratuit et sans ordonnance

Au moindre symptôme évocateur de la Covid19, même sans gravité (toux, nez qui coule, fièvre...) il est conseillé d'aller faire un test.

- ➔ Pour faciliter l'accès aux tests, le Gouvernement a supprimé l'obligation de prescription préalable depuis le week-end dernier. Pour se faire dépister, plus besoin de consulter son médecin, ni d'avancer de frais, le dépistage est gratuit.

Le tableau ci-dessous rappelle les 30 lieux de dépistage accessibles dans le département d'Indre-et-Loire.

2- Comment se déroule le test ?

Le personnel soignant effectue un prélèvement dans le nez à l'aide d'un écouvillon.

Le prélèvement est placé dans un flacon stérile et envoyé pour analyse.

Sous 24 à 48 heures, vous recevez un email vous informant de la mise à disposition de vos résultats.

3- Que se passe-t-il si le test est positif ?

Les résultats sont transmis à votre médecin traitant.

Vous êtes en quatorzaine à domicile et vous portez un masque en présence d'autres personnes.

Vous vous rapprochez de votre médecin traitant pour le suivi.

Vous êtes contacté(e) pour identifier les personnes contacts que vous auriez pu contaminer.